

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2023

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 28 février 2023 à 20 heures 30.

Présents :

Mesdames Isabelle AUMAR, Laure BRICHET VIVIAN, Messieurs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Madame Bernadette GUEYRAUD, Monsieur Guillaume MORAND et Madame Cécile TRAHAND

Excusés : Madame Karine BEBERT, donne pouvoir à Madame Cécile TRAHAND et Monsieur Fabrice COTTET

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Madame Laure BRICHET VIVIAN est désignée à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2023
- ✚ Convention constitutive de groupement de commande pour la passation de marchés à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre et de travaux d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs, de renouvellement des réseaux humides sur la commune d'Arith
- ✚ Panneau d'information Chef-Lieu
- ✚ Délibération autorisant le transfert des biens du CCAS à la commune
- ✚ Questions diverses

1° VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2023 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

2° CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE, D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS, DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX HUMIDES SUR LA COMMUNE D'ARITH :

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie de la Montée de Lachat (entre la place St Laurent et la mairie), Grand Chambéry, la commune d'ARITH et le SDES souhaitent se regrouper pour le lancement de marchés à procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement sécuritaire et aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs et réseaux humides (AEP, déconnexion des eaux pluviales, rénovation du réseau unitaire) en fouille commune.

Grand Chambéry, la commune d'ARITH et le SDES conviennent, par la présente convention de se grouper conformément aux dispositions des articles L2113-9 et L2113-7 du code de la commande publique, pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement et de voirie. Grand Chambéry est désigné coordonnateur du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande pour la passation de marchés à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre et de travaux pour les travaux d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs, de renouvellement des réseaux humides (AEP, déconnexion des eaux pluviales, rénovation du réseau unitaire) sur la commune d'Arith.

3° PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX CHEF-LIEU : Madame Bernadette GUEYRAUD a repris contact avec trois entreprises afin d'avoir des devis réactualisés. Elle prendra contact avec les communes de Jarsy et de Lescheraines afin de connaître leurs avis sur les différentes options.

4° DELIBERATION AUTORISANT LE TRANSFERT DES BIENS DU CCAS A LA COMMUNE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2020/40 en date du 27 octobre 2020, reçue en Préfecture le 9 novembre 2020, aux termes de laquelle le centre communal d'action sociale a été dissous, lequel remplaçait l'ancien Bureau de Bienfaisance d'ARITH.

Elle précise que suite à cette dissolution au 31/12/2020, la Commune exerce les attributions de l'ancien CCAS, et qu'il convient de transférer l'ensemble des biens appartenant à celui-ci, par un acte en la forme administrative qui sera publié au Service de Publicité Foncière compétent.

Elle rappelle ci-dessous la liste de ces biens :

Lieu-dit	Section	N° Cadastral	Nature	Surface m ²
La fille	A	411	Pré	220
La fille	A	413	pré	740
La fille	A	417	pré	745
Le chainay dessous	A	443	Pré	1360
montagny	B	97	Lande	265
Montagny	B	98	Pré	610
Les cellières	B	644	Terre	525
Sur le grand buisson	B	707	Pré	1150
Prés de barne	B	817	Pré	108
Prés de barne	B	826	pré	165
Les sablons	B	1494	Terre	1310
Sur les esseroliettes	D	661	Taillis	20650
				27848

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider l'acte de transfert à intervenir dans les conditions précitées

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ accepte le transfert à la Commune des parcelles précitées,
- ✚ accepte le principe et les conditions du transfert,
- ✚ autorise Madame le Maire à recevoir l'acte à intervenir en la forme administrative et à signer toutes les pièces consécutives,
- ✚ autorise Monsieur Didier CAMPILLO en sa qualité d'adjoint à représenter la commune en tant qu'acquéreur, et à signer toutes les pièces consécutives.

5° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Appartement n°01 Cure : Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET informe le conseil municipal que l'entreprise de plomberie interviendra à compter du 21 mars 2023.
- ✚ Salle conseil municipal : Madame le Maire fait part au conseil municipal que la commission travaux a décidé la rénovation de cette salle, à savoir remplacement de la tapisserie actuelle par de la toile de verre et installation d'un éclairage plus performant.
- ✚ Ecole : Monsieur Didier CAMPILLO informe le conseil municipal que le matériel acquis dans le cadre du plan numérique a été réceptionné.

Un devis a été demandé à Michel DEFFOURY pour l'acquisition de trois nouveaux ordinateurs pour les enseignants ainsi que pour le paramétrage des huit ordinateurs portables de l'école numérique.

Madame le Maire a, à nouveau, adressé un courrier à Monsieur l'Inspecteur Académique concernant la situation pour la prochaine année scolaire 2023/2024.

- ✚ Urbanisme : Madame Isabelle AUMAR réunira prochainement la commission urbanisme afin de faire un point sur les différentes constructions en cours sur la commune.
- ✚ Monsieur Pierre GERARD est en contact avec une personne qui vide une maison de famille sur Aix les Bains et qui a une horloge comtoise avec la mention « Antoine MORAND – Arith ». Cette personne propose de la donner à la commune. Après en avoir discuté, le conseil municipal, répond favorablement à ce don et nous prendrons contact avec cette personne.
- ✚ Madame le Maire informe le conseil municipal que Grand Chambéry votera le taux d'imposition concernant le foncier bâti le 16 mars prochain.
- ✚ Fleurissement : En cours de réflexion pour l'été 2023.
- ✚ Chorale Akpella : Madame Bernadette GUEYRAUD fait part du problème que les membres de la chorale ont à trouver une salle proche des églises, salle dans laquelle ils se réunissent avant et après le concert.
- ✚ Madame le Maire a rencontré des personnes du Festival Musique et Nature en Bauges qui avaient prévu la programmation d'un concert sur Arith au mois de juillet. Cela ne sera pas possible car les travaux à l'église ne seront pas terminés.
- ✚ Prochain conseil municipal : mardi 28 mars 2023 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Le Maire,
Cécile TRAHAND

Le secrétaire de séance,
Laure BRICHET VIVIAN



